

## 14ème législature

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>Question N° :</b><br><b>102440</b>  | <b>De M. Franck Gilard ( Les Républicains - Eure )</b> | <b>Question écrite</b>                                    |
| <b>Ministère interrogé</b> > Aménagement du territoire, ruralité et collectivités territoriales  |  | <b>Ministère attributaire</b> > Action et comptes publics |
| <b>Rubrique</b> > fonction publique de l'État  | <b>Tête d'analyse</b><br>> catégorie A                 | <b>Analyse</b> > ingénieurs de l'État. perspectives.      |
| Question publiée au JO le : <b>07/02/2017</b><br>Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b><br>Date de renouvellement : <b>06/06/2017</b><br>Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat) |  |   |

### Texte de la question

M. Franck Gilard interroge M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales sur les vives préoccupations suscitées par les projets de décrets visant à étendre l'application du protocole parcours professionnels, carrières, rémunérations (PPCR) à certains corps d'ingénieurs de l'État. En effet, il semble que les principales dispositions de ces projets entraîneraient une dévalorisation ainsi qu'un déclassement des personnels concernés et des missions qu'ils accomplissent, affectant ainsi sensiblement l'attractivité de la filière technique. Les intéressés manifestent aussi leur désapprobation face au projet de grille indiciaire qui créera une homologie directe entre les corps d'ingénieurs recrutés ou formés à niveau bac + 5 et les corps administratifs recrutés à bac + 3. Ils expriment également leurs inquiétudes quant à un ensemble de mesures associées niant les particularismes des corps d'ingénieurs. Face à l'opposition que suscitent ces projets de décrets parmi les agents concernés, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées afin de défendre et de développer les facteurs d'attractivité dans le recrutement et le déroulement de carrière des ingénieurs de l'État.